



## Accident voiture avec piéton ... risque ?

Par **Marinef**, le **15/03/2018** à **11:55**

Bonjour voilà je vous écris car je suis très paniquée

La semaine dernière alors que je me rendais en direction d'un parking pour aller faire des courses je suis sortie d'un rond-point et j'ai approché un passage piéton  
Il y avait en effet une jeune fille au loin qui semblait s'approcher du passage piéton à laver le temps de traverser ne l'a pas fait j'ai quand même ralenti mais elle avait l'air dans ses pensées regarder en l'air et ne chercher pas à traverser je suis donc passé une fois bien engagé presque même sortie du passage piéton lorsque je commence à tourner à droite pour rentrer sur le parking j'ai entendu un boom sur le côté de ma voiture entre les deux portières..

Puis j'ai vu cette jeune fille perdre l'équilibre contre ma voiture  
Je me suis donc éloigné pour me garer et je suis vite venu voir comment elle allait

Elle n'arrêtait pas de dire qu'elle allait bien je lui disais qu'il fallait que je l'emmène à l'hôpital et aussi qu'on appelle la police mais elle me dit mais non je vais bien non non non appeler pas ne m'emmenait pas à l'hôpital je lui ai demandé son nom elle a refusé de me le donner

Tout à coup une femme est arrivé avec une autre voiture et lui a dit de monter dans la voiture je ne sais pas si elle se connaît si elle a commencé à me mettre la pression à me dire que c'est un passage piéton que je suis en tort alors que je ne sais même pas qui c'est cette femme je lui ai dit que je pouvais l'emmener à l'hôpital ou appeler la police elle m'a dit non non non laissez tomber il a quand même voulu mes coordonnées mail refusé de me donner les siens je l'ai quand même donner mon numéro de téléphone mais elle n'a pas voulu me donner son numéro ni son nom

j'aurais voulu en avoir pour avoir des nouvelles de la personne qui n'arrête pas de dire qu'elle allait bien j'ai encore proposé de l'emmener à l'hôpital et elle m'a dit non je vais bien

Je les ai donc vu s'éloigner ensemble et je suis resté sous le choc

Et puis dimanche la police a frappé chez moi me disant que j'étais convoqué pour blessure involontaire et qu'elle avait 21 jours d'ITT

Alors je ne comprends pas trop parce qu'elle n'arrêtait pas de dire qu'elle n'avait rien ne voulait pas que je contacte ni la police ni que je l'emmène à l'hôpital et maintenant je reçois une convocation j'ai vraiment peur de ce qui peut arriver par la suite je n'ai jamais eu affaire à des choses pareilles pouvez-vous me dire ce que je risque

Je vous remercie par avance pour votre aide qui sera précieuse

Par **chaber**, le **15/03/2018** à **12:13**

bonjour

[citation]Tout à coup une femme est arrivé avec une autre voiture et lui a dit de monter dans la voiture je ne sais pas si elle se connaît si elle a commencé à me mettre la pression à me dire que c'est un passage piéton que je suis en tort alors que je ne sais même pas qui c'est cette femme je lui ai dit que je pouvais l'emmener à l'hôpital ou appeler la police elle m'a dit non non non laissez tomber il a quand même voulu mes coordonnées mail refusé de me donner les siens je l'ai quand même donner mon numéro de téléphone mais elle n'a pas voulu me donner son numéro ni son nom [/citation]vous avez été bien naïve en n'appelant pas vous-même les forces de l'ordre et en ne prenant pas l'immatriculation du véhicule de cette dame "complaisante"

Malheureusement pour vous la victime bien conseillée dépose plainte pour coups et blessures avec délit de fuite. Vous n'avez d'autre choix que de vous rendre à la convocation.

Par **Marinef**, le **15/03/2018** à **12:21**

Bonjour non elle n'a pas du tout porté plainte pour coups et blessures et délit de fuite j'ai juste été convoqué pour blessure involontaire

Par **Marinef**, le **15/03/2018** à **12:23**

Bonjour non elle n'a pas du tout porté plainte pour coups et blessures et délit de fuite j'ai juste été convoqué pour blessure involontaire

Par **nihilscio**, le **15/03/2018** à **13:13**

Bonjour,

Qu'elle ait porté plainte ou non, la police enquête pour des faits visés à l'article 222-20-1 du code pénal. La peine maximale que vous encourez est de deux ans de prison et 30 000 € d'amende. Cela dit, il n'est pas du tout certain qu'une suite pénale soit donnée à cet accident.

Si votre bonne foi est reconnue, vous ne serez pas accusée de délit de fuite puisque vous vous êtes arrêtée et que vous n'avez pas tenté d'échapper à vos responsabilités.

Il est vrai que vous auriez dû prendre les devants en appelant la police même si la personne que vous avez heurtée vous a demandé de ne pas le faire.